

Luxembourg, le 12 octobre 2016

## **Taux d'intérêt**

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'août 2016.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est demeuré inchangé à 1,67% par rapport à juillet 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 89 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'établir à 155 millions d'euros durant le mois d'août 2016. En comparaison annuelle avec le mois d'août 2015, ce taux s'est contracté de 13 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 5 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages diminue de 3 points de base par rapport à juillet 2016 pour s'établir à 1,61% en août 2016. En termes de volume d'activité, les crédits nouvellement accordés ont diminué de 68 millions d'euros sur un mois pour atteindre 218 millions d'euros au mois août 2016. En glissement annuel, le taux s'est contracté de 45 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 58 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 16 points de base sur un

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

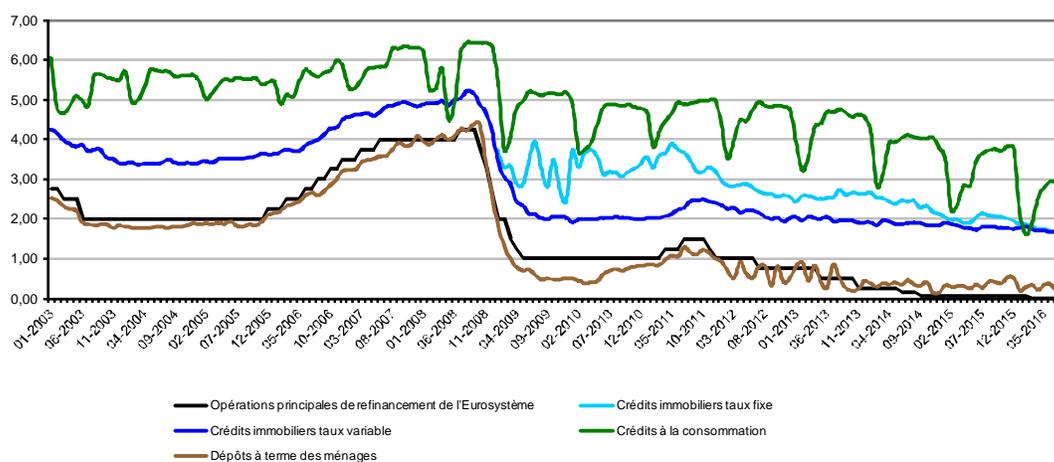
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

## Communiqué de presse statistique

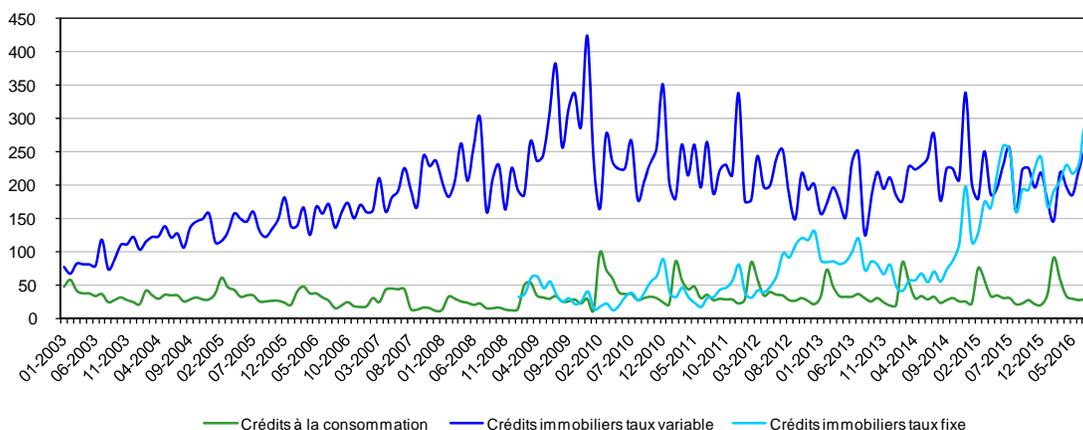
mois pour s'inscrire à 2,71% en août 2016. En comparaison avec le mois de juillet 2016, le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 5 millions d'euros pour s'élever à 23 millions d'euros durant le mois d'août 2016. En glissement annuel, ce taux a diminué de 1 point de pourcentage tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 13 points de base sur un mois pour s'élever à 30 points de base au mois d'août 2016. En comparaison annuelle avec le mois d'août 2015, la rémunération de ces dépôts a diminué de 11 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



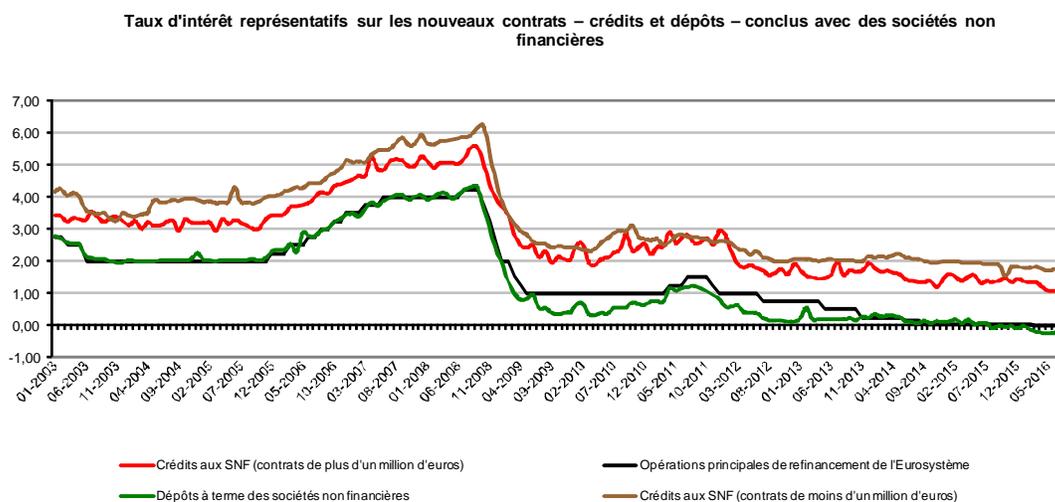
## Communiqué de presse statistique

### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 12 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,82% au mois d'août 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 13 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 838 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'août 2015, ce taux a baissé de 10 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 69 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 3 points de base pour atteindre 1,07% en août 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 872 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 6 127 millions d'euros. En comparaison avec le mois d'août 2015, ce taux a diminué de 27 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 616 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est demeuré relativement stable, passant de -9 points de base au mois de juillet 2016 à -8 points de base en août 2016.



## Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition  
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



### Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: +352 4774-4910

[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)